

Édition de décembre 2024, Volume 18, N°4

Bulletin de l'ACAT Canada



Consolation divine

Je ne veux, Seigneur, ni or ni argent,
Donne-moi une foi ferme et inébranlable.



Je ne cherche Seigneur ni plaisirs, ni joies de
ce monde,
Console-moi et affermis-moi par ta sainte
Parole.



Je ne demande pas honneurs et considération
du monde qui ne peuvent en rien me
rapprocher de Toi;

Donne-moi ton Saint-Esprit,
pour qu'il éclaire mon cœur, me fortifie
et me console dans mon angoisse et ma
misère.

Garde-moi jusqu'à ma mort dans la vraie foi
et la ferme confiance en ta grâce.

Martin Luther (1483 – 1546)



Une infraction majeure aux droits humains : la peine de mort aux États-Unis

Il y a six ou huit ans, j'avais été sollicité par l'ACAT de correspondre avec un condamné à mort aux États-Unis.

J'avais accepté et on m'avait mis en contact avec un condamné à mort nommé Joshua. Pendant plus d'un an, j'ai écrit de nombreuses lettres à Joshua et il m'a toujours répondu. Bien entendu, nous correspondions en anglais.

- Joshua était dans une prison de Floride, dans ce qu'on appelle le couloir de la mort, soit les cellules où sont emprisonnés les condamnés à mort.

Joshua m'écrivait dans un anglais parfait. Il ne m'a jamais révélé la nature de son crime et nous échangeons nos impressions sur les œuvres littéraires ou sur les événements du moment.

Un jour, il m'a confié qu'il avait près de trente ans et qu'il était emprisonné depuis une dizaine d'années. Et, dans une phrase qui me bouleverse encore, il m'a annoncé que sa maman, qui ne l'avait pas visité depuis qu'il était emprisonné, avait fini par accepter de venir le voir. C'est tout juste si sa lettre n'était pas imbibée de ses larmes.

Je lui ai écrit pour le féliciter et lui dire que je partageais sa joie. Il ne m'a pas répondu. J'ai écrit de nouveau. Pas de réponse. Au bout de plusieurs lettres, la direction de la prison m'a écrit un court message pour me dire que Joshua n'était plus dans cette prison.

Joshua a dû être exécuté. Et la question de l'exécution des prisonniers aux États-Unis refait surface. J'ai appris qu'on avait mis à mort près de trente hommes et une femme en 2024. Et un article d'un journal américain a révélé qu'un des condamnés a été exécuté en l'asphyxiant à l'azote. Son agonie a duré vingt-deux minutes. Et certains États – par exemple l'Ohio – qui avaient aboli la peine de mort, sont en train de la rétablir pour des crimes contre les enfants.

La peine de mort soulève des questions d'éthique. Même si certains crimes nous semblent terribles et infamants, avons-nous le droit de disposer de la vie d'un autre être humain ?

Je suis convaincu que les membres de l'ACAT seront d'accord pour juger que la peine de mort est une infamie que le Christ a déjà vécue pour nous et qui est une forme de mépris pour la Création de Dieu.

Par Jean Fahmy, vice-président

Bulletin de l'ACAT Canada

Décembre 2024, Volume 18, n°04

ACAT Canada

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Les articles signés et reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur ou de leur autrice, et non celle de l'ACAT Canada.

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Dons mensuels en ligne

Nous recevons de plus en plus de dons mensuels en ligne.

Si cette option vous intéresse, il suffit de remplir le formulaire sur la page des [dons et adhésions](#). Marquez l'option « don mensuel ».

Nous vous remercions de votre générosité !

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org